

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **48 (1956)**

Heft 5

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

48^{me} année

Mai 1956

N° 5

Poussées inflationnistes

Par Jean Möri

Décidément, le Conseil fédéral semble bien mal inspiré ces derniers temps. Le voilà qui donne successivement de nouveaux coups de pouce à la poussée inflationniste, toujours sur le compte exclusif des consommateurs, c'est-à-dire des locataires en l'occurrence. Cette politique prend le contre-pied des avertissements solennels adressés au peuple suisse par ce même Conseil fédéral sur les risques d'inflation. En fait, c'est le peuple qui garde la raison et le gouvernement qui la perd!

Vers la suppression du contrôle des loyers

Le singulier projet gouvernemental d'exécution du contrôle des prix réduit, qui vient d'être communiqué officiellement à l'opinion publique, tend à des autorisations générales d'augmenter les loyers, sans se préoccuper le moins du monde de la réserve toujours dérisoire des logements vacants. En effet, l'indice officiel pour 462 communes de plus de 2000 habitants révélait une réserve de 0,55% au 1^{er} décembre 1955. Alors qu'il faudrait pour le moins 1,5% de logements vacants, si l'on s'en réfère aux autorités fédérales, pour que la situation soit normale et même 4% selon un professeur de l'Université de Genève.

Il va jusqu'à envisager des alignements de loyers bon marché vers les plus chers dans les beaux quartiers où les prix pour des logements de même grandeur et qualité sont plus élevés. Ce qui ouvre aux spéculateurs de nouveaux horizons et à maître chicaneau des occasions de travail.

En vertu de ce projet d'ordonnance, le Conseil fédéral pourrait de plus libérer du contrôle certaines catégories de choses louées et même certaines localités ou régions, en tenant compte alors dans ce cas de la réserve des logements vacants.

Enfin, pour corser encore cette abdication totale dans la défense des locataires, c'est-à-dire des consommateurs, dont le gouvernement